



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 20-05-2015

Date de révision : 24-06-2015

Version 1

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1.

Identificateur de produit

Codes produit: 42018283-M
Codes produit (DE): - 70960000
Codes produit (IT): - SITB400
Nom du produit SITALA B 400
Produit Numéro d'enregistrement
Danemark -
Norvège -
Suède -

EC #

Substance pure/préparation

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Fluide pour le travail des métaux

Utilisations déconseillées Toute autre fin

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Maagtechnic AG
Sonnentalstrasse 8
8600 Dübendorf
Switzerland
Telephone: +41 (0) 44 824 91 91
Fax: +41 (0) 44 821 59 09
lubeinfo@maagtechnic.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

3E Company: (+)1 760 476 3961 (Code 333938)

Autriche	Notfall-Telefonnummer +43 (0) 1 406 4343
Belgique	Telefoonnummer voor +32 (0)70 245 245
Bulgarie	Телефон за спешни случаи +359 2 9154 409
Croatie	Numéro d'appel d'urgence
République Tchèque	Telefonní číslo pro naléhavé situace +420 224 919 293
Danemark	Ring til Giftlinjen på +45 82 12 12 12
Estonie	Mürgistusteabekeskuse +372 626 93 90
Finlande	Hätäpuhelinnumero +358 09 471 977
France	Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 5959
Hongrie	Dijmentesen hívható zöld szám +36 80 20 11 99
Irlande	Emergency telephone number +353 01 809 2166
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs +371 6704 2473
Lituanie	Neatidėliotina informacija apsinuodijus +370 5 236 20 52
Pays-Bas	Telefoonnummer voor +31 30 274 88 88
Norvège	Nødnummer +47 22 59 13 00
Pologne	112
Portugal	Número de telefone de emergência +351 808 250 143
Roumanie	Număr de telefon care poate fi apelat în caz de urgență +021 318 36 06 (08:00-15:00)

Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum +421 2 5477 4166
Espagne	Número de teléfono de emergencia +34 91 562 0420
Suède	Telefonnummer för nödsituationer +46 08 33 12 31 (09:00-17:00)
Suisse	145; +41 (0) 44 251 51 51
Turquie	(+)1 760 476 3959 (Code 333938)

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 3 - (H412)

Contient 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one Peut produire une réaction allergique

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

DANGER

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH208 - Contient 2-n-butyl-benzo[d]isothiazol-3-one Peut produire une réaction allergique

Mentions préventives - UE (§28, 1272/2008)

P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premier secours sur cette étiquette)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Autres dangers

Pas d'information disponible

- 10.28563 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par ingestion
- 19.03563 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par contact cutané
- 27.35114 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (gaz)
- 27.35114 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (vapeur)
- 24.65114 % du mélange consiste en composants de toxicité aiguë inconnue par inhalation (poussière/brouillard)

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substances / 3.2. Mélanges

Ce produit est un mélange. L'information concernant les risques pour la santé est basée sur ses composants

Nom Chimique	No.-CE	No.-CAS	Pour cent en	Classification	Numéro
--------------	--------	---------	--------------	----------------	--------

			poids	(Règ. 1272/2008)	d'Enregistrement REACH
Huiles minérales/hydrocarbures sévèrement raffinées de faible viscosité (viscosité >7 - <20.5 cSt @ 40 ° C)	-	-	38	Asp. Tox. 1 (H304) (EUH066)	-
2,2-Méthyliminodéthanol	203-312-7	105-59-9	3	Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119488970-24-xxx x
Sulfonic acids, petroleum, sodium salts	271-781-5	68608-26-4	3	Eye Irrit. 2 (H319)	01-2119527859-22-xxx x
3,3'-methylenebis[5-methylloxazolidine]	266-235-8	66204-44-2	2.7	Skin Corr. 1B (H314) Acute Tox. 4 (H302) Acute Tox. 4 (H332)	aucune donnée disponible
Alcohols, C12-15-branched and linear	292-334-0	90604-40-3	2	Aquatic Acute 1 (H400)	01-2119490230-48-xxx x
2-Amino-2-méthylpropanol - Neutralised	204-709-8	124-68-5*	1.2132	Aquatic Chronic 3 (H412)	aucune donnée disponible
Amide ether carboxylic acid	-	NOT AVAILABLE	1.2	Skin Irrit. 2 (H315) par Eye Dam. 1 (H318)	aucune donnée disponible

Informations supplémentaires

Pour plus d'informations sur les huiles de base, voyez la section 15.

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Consulter immédiatement un médecin. Peut déclencher une réaction allergique.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Peut provoquer une allergie cutanée.
Contact avec les yeux	Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Ne pas frotter les zones touchées. Consulter immédiatement un médecin.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes principaux Rougeur, Démangeaisons, Eruption, Dommage/irritation de l'œil, Peut provoquer une réaction allergique de la peau

4.3. Indications quant à une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Notes au médecin Peut provoquer une sensibilisation chez les personnes sensibles. Traiter les symptômes.

SECTION 5 : MESURES ANTI-INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin, Utiliser du CO₂, un agent chimique sec ou une mousse, Jet d'eau ou brouillard d'eau

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger spécial

Les ruissellements d'eau peuvent nuire à l'environnement.

Produits dangereux résultant de la décomposition

Aucun dans les conditions normales d'utilisation

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Conseil pour le personnel non formé aux situations d'urgence

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

Conseil pour les répondants en cas d'urgence Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois). Endiguer pour récupérer les déversements importants de liquide.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8/12/13 pour toute information supplémentaire.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Mesures techniques/Conditions de stockage**

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Durée de vie recommandée

Aucune information disponible.

Matières incompatibles

Agents comburants forts, Acides forts, Bases fortes

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Fluide pour le travail des métaux

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom Chimique	Union Européenne	Royaume-Uni	France	Espagne
Huiles minérales/hydrocarbures sévèrement raffinées de faible viscosité (viscosité >7 - <20.5 cSt @ 40 ° C)				VLA-EC: 10 mg/m ³ VLA-ED: 5 mg/m ³

Nom Chimique	Allemagne	Italie	Portugal	Pays-Bas
2-Amino-2-méthylpropanol - Neutralised	TWA: 1 ppm TWA: 4.6 mg/m ³			

Nom Chimique	Autriche	Suisse	Pologne	Irlande
Huiles minérales/hydrocarbures sévèrement raffinées de faible viscosité (viscosité >7 - <20.5 cSt @ 40 ° C)				STEL: 10 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³ (Mist)

Nom Chimique	Finlande	Danemark	Norvège	Suède
Huiles minérales/hydrocarbures sévèrement raffinées de faible viscosité (viscosité >7 - <20.5 cSt @ 40 ° C)	TWA: 5mg/m ³ (Öljysumu)	TWA: 1 mg/m ³ (Olietåge)	TWA: 1 mg/m ³ (Oljetåke)	LLV: 1 mg/m ³ STV: 3 mg/m ³ (Oljedimma)

Les mélanges de vapeurs de solvants à base d'hydrocarbures sans valeurs limites d'exposition professionnelle peuvent être évalués au moyen d'une procédure de calcul mutuelle qui permettra d'attribuer des valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées en fonction de leur composition massique et des valeurs de référence du groupe hydrocarboné. Les limites d'exposition professionnelle recommandées sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Nom Chimique	RCP OEL	Fabricant
Distillates (petroleum), hydrotreated middle 64742-46-7	RCP: TWA 1200 mg/m ³ 143ppm	

Travailleurs Toxicité systémique

Nom Chimique	Long terme - Exposition orale	Long terme - Exposition par la peau	Long terme - Exposition par inhalation	Court terme - Exposition orale	Court terme - Exposition par la peau	Court terme - Exposition par inhalation
2,2-Méthyliminodéthanol		19 mg/m ³	26 mg/m ³			

Sulfonic acids, petroleum, sodium salts		3.33 mg/kg	0.66 mg/m ³			
---	--	------------	------------------------	--	--	--

Travailleurs Effets locaux**Consommateurs Toxicité systémique**

Nom Chimique	Long terme - Exposition orale	Long terme - Exposition par la peau	Long terme - Exposition par inhalation	Court terme - Exposition orale	Court terme - Exposition par la peau	Court terme - Exposition par inhalation
Sulfonic acids, petroleum, sodium salts	0.8333 mg/kg	1.667 mg/kg	0.33 mg/m ³			

Consommateurs Effets locaux**Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom Chimique	Eau douce	Eau de mer	Sédiment d'eau douce	Sédiment marin	Sol
2,2-Méthyliminodéthanol	0.1 mg/l	0.0125 mg/l	0.89 mg/kg	0.111 mg/kg	0.119 mg/kg
Sulfonic acids, petroleum, sodium salts	1 mg/L	1 mg/L	723500000 mg/kg	723500000 mg/kg	868700000 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Rince-oeils.

Équipement de protection individuelle**Protection des yeux**

Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166. Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains

Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire

Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial. En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.

Mesures d'hygiène

Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement Risques thermiques

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique @20°C
Odeur

liquide
caractéristique

Aspect
Seuil olfactif

Effacer
Sans objet

Propriété
pH

Valeurs
~ 9.5

Note
@5%

Point de fusion / point de

Pas d'information disponible

Contact avec les yeux	Peut entraîner des lésions permanentes, y compris la cécité
Contact avec la peau	Irritant pour la peau; En cas de contact répété ou prolongé, peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles
Ingestion	Aucun(e) connu(e)

Toxicité aiguë - Informations sur le produit

Dans l'état des connaissances actuelles, ce produit ne présente pas de toxicité aiguë.

Toxicité aiguë - Informations sur les composants

Nom Chimique	DL50 oral (Rat)	DL50 dermal (Rat/Lapin)	CL50 par inhalation
Huiles minérales/hydrocarbures sévèrement raffinées de faible viscosité (viscosité >7 - <20.5 cSt @ 40 ° C)	>2000 mg/kg	>2000 mg/kg	
2,2-Méthyliminodiéthanol	4680 mg/kg (Rat)	= 5990 mg/kg (Rabbit)	
Sulfonic acids, petroleum, sodium salts	>6000 mg/kg (Rat)	>2000 mg/kg (Rabbit)	
3,3'-methylenebis[5-methyloxazolidine]	900 mg/kg (Rat)	1207 - 1620 mg/kg (Rat)	
Alcohols, C12-15-branched and linear	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	
2-Amino-2-méthylpropanol - Neutralised	2900 mg/kg (Rat)		
Amide ether carboxylic acid	>2000 mg/kg (Rat)		

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de sévères lésions oculaires.

Sensibilisation

Sensibilisation respiratoire Aucun(e) connu(e).
Sensibilisation cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales Aucun(e) connu(e).

Cancérogénicité Aucun(e) connu(e).

Toxicité pour la reproduction Aucun(e) connu(e).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Aucun(e) connu(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée Aucun(e) connu(e)

Danger par aspiration Aucun(e) connu(e).

Symptômes Irritation cutanée modérée Corrosif - provoque des lésions oculaires irréversibles En cas de contact prolongé ou de contacts répétés avec la peau, peut provoquer une irritation cutanée et/ou une dermatite et une sensibilisation chez les personnes sensibles

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Nom Chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques
2,2-Méthyliminodéthanol	176: 72 h Scenedesmus subspicatus mg/L EC50	1466: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50 static 1000: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50		233: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Sulfonic acids, petroleum, sodium salts	>100: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50			
3,3'-methylenebis[5-methylxazolidine]	5.7: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	57.7: 96 h Leuciscus idus mg/L LC50		37.9: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
Alcohols, C12-15-branched and linear				<=1: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
2-Amino-2-méthylpropanol - Neutralised	520: 72 h Desmodesmus subspicatus mg/L EC50	190: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static		193: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Nom Chimique	log Pow
2,2-Méthyliminodéthanol	-1.08

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Aucun(e) connu(e)

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales
Emballages contaminés	Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Respecter toutes les précautions indiquées sur l'étiquette jusqu'à ce que le récipient soit nettoyé, recyclé ou détruit.
Autres données	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

SECTION 14 : Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

non réglementé

14.2. Nom d'expédition ONU

non réglementé

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

non réglementé

14.4. Groupe d'emballage

non réglementé

14.5. Dangers pour l'environnement

aucun(e)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Sans objet

IMDG/IMO non réglementé

ADR/RID non réglementé

ICAO/IATA non réglementé

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)
Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)

WGK Classification

Danger pour le milieu aquatique/Classe 2

Les huiles minérales ou hydrocarbures hautement raffinés à faible viscosité (supérieure à 7 cSt et inférieure à 20,5 cSt à 40 °C) contiennent au moins une substance dont les numéros CAS/CE et les numéros d'enregistrement REACH sont les suivants :

Nom Chimique	No.-CAS	No.-CE	Numéro d'Enregistrement REACH
Distillates (petroleum), straight-run middle	64741-44-2	265-044-7	
Distillates (petroleum), heavy hydrocracked	64741-76-0	265-077-7	01-2119486951-26-xxxx
Distillates (petroleum), solvent-refined light paraffinic	64741-89-5	265-091-3	01-2119487067-30-xxxx
Distillates (petroleum), hydrotreated middle	64742-46-7	265-148-2	01-2119459347-30-xxxx
Distillates (petroleum), hydrotreated middle	64742-46-7	934-956-3	01-2119827000-58-xxxx
Distillates (petroleum), hydrotreated light	64742-47-8	265-149-8	01-2119456620-43-xxxx
Distillates (petroleum), hydrotreated light naphthenic	64742-53-6	265-156-6	01-2119480375-34-xxxx

Distillates (petroleum), hydrotreated heavy paraffinic	64742-54-7	265-157-1	01-2119484627-25-xxxx
Distillates (petroleum), hydrotreated light paraffinic	64742-55-8	265-158-7	01-2119487077-29-xxxx
Distillats paraffiniques légers (pétrole), déparaffinés au solvant	64742-56-9	265-159-2	01-2119480132-48-xxxx
Distillates (petroleum), solvent-dewaxed heavy, paraffinic	64742-65-0	265-169-7	01-2119471299-27-xxxx
Lubricating oils (petroleum), C15-30, hydrotreated neutral oil-based	72623-86-0	276-737-9	01-2119474878-16-xxxx
Lubricating oils (petroleum), C20-C50, hydrotreated neutral oil-based	72623-87-1	276-738-4	01-2119474889-13-xxxx
White mineral oil (petroleum)	8042-47-5	232-455-8	01-2119487078-27-xxxx
Hydrocarbons, C14-C19, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics	NOT AVAILABLE	920-114-2	01-2119459347-30-xxxx

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible

SECTION 16 : Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Repr. - Toxicité pour la reproduction

Asp. Tox. - Toxicité par aspiration

Acute Tox. - Toxicité aiguë

Aquatic Acute - Toxicité aiguë pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic - Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Eye Dam. - Dommage/irritation de l'œil

Eye Irrit. - Irritation oculaire

Skin Corr. - Corrosion cutanée

Skin Irrit. - Irritation cutanée

Skin Sens. - Sensibilisant cutané

Resp. Sens. - Sensibilisant respiratoire

STOT SE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

VOC - Composés organiques volatils

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3

<ul style="list-style-type: none"> • H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables • H225 - Liquide et vapeurs très inflammables • H226 - Liquide et vapeurs inflammables • H270 - Peut provoquer ou aggraver un incendie; comburant • H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant • H272 - Peut aggraver un incendie; comburant • H290 - Peut être corrosif pour les métaux • H300 - Mortel en cas d'ingestion • H301 - Toxique en cas d'ingestion • H302 - Nocif en cas d'ingestion • H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires • H310 - Mortel par contact cutané • H311 - Toxique par contact cutané • H312 - Nocif par contact cutané • H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves • H315 - Provoque une irritation cutanée • H317 - Peut provoquer une allergie cutanée • H318 - Provoque des lésions oculaires graves • H319 - Provoque une sévère irritation des yeux • H330 - Mortel par inhalation. • H331 - Toxique par inhalation • H332 - Nocif par inhalation • H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation • H335 - Peut irriter les voies respiratoires • H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges • H340 - Peut induire des anomalies génétiques 	<ul style="list-style-type: none"> • H341 - Susceptible d'induire des anomalies génétiques • H350 - Peut provoquer le cancer • H351 - Susceptible de provoquer le cancer • H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus • H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus • H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel • H370 - Risque avéré d'effets graves pour les organes • H371 - Risque présumé d'effets graves pour les organes • H372 - Risque avéré d'effets graves à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée • H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée • H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques • H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme • H413 - Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques • H360Df - Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité • H360D - Peut nuire au fœtus • H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut occasionner des lésions chez l'enfant à naître • H360F - Peut nuire à la fertilité • H361d - Susceptible de nuire au fœtus • H361fd - Susceptible de nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité • H361f - Susceptible de nuire à la fertilité • EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau • EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande • EUH208 - Peut produire une réaction allergique
--	--

Scénario d'exposition

Pas d'information disponible

Date d'émission : 20-05-2015

Date de révision : 24-06-2015

Révision**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.